



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE
Classement de la saison 2024/2025

PAGE 4

ARBITRES DISTRICT 2
2024-2025

Groupe A

NOM – PRÉNOM	DÉCISION
NAIBO Enzo	D1
GIRY Alexandre	D1
LAROCHE Alexandre	D2
CHAIGNE Christophe	D2
KASHARI Xheferson	D2
ARNAUD Jason	D2
GAULT Johan	D2
CAUBET Dylan	D2
DUARTE MOREIRA Lucas	D2
ARNAUD Jérémy	D2
MANGEL David	D2
MIKOMBA POKA Guy	D2
POUYTEAU Laurent	D2
TEREYGEOL Yohan	AA à sa demande
DUFRENOIS Thomas	D3

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE
Classement de la saison 2024/2025

ARBITRES DISTRICT 2
2024-2025

Groupe B

NOM – PRÉNOM	DÉCISION
THEIL Remi	D1
GAGNEROT Ludovic	D1
HONVOU Akovognon	D2
JEDDANE Mounir	D2
DAUBA Eric	D2
YALCINER Nurrulah	D2
BERTOLINA Thomas	D2
FONTAYNE Christopher	D2
CARNIS Kevin	D2
GUEDOU Romaric	D2
RENOUX Anthony	D2
DUPUCH Bernard	D2
BUFFARD E. Corentin	D3
CASTILLA Cyril	D3

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE
Classement de la saison 2024/2025

ARBITRES DISTRICT 2
2024-2025

Groupe C

NOM – PRÉNOM	DÉCISION
LEBOULLENGER Xavier	D1
PERRET Adrien	D1
NDAW Yerim	D2
BAUER Franck	D2
MADI ISHAKA Naël	D2
KOTTO Setondji Euloge	D2
ESSAMTI Imad	D2
FOURCADE Alexandre	D2
GONCALVES Paulo	D3*
PERON Thomas	D2
HAKIMI Hamza	D2
DRIF Fahd	D3
MENAUT Benjamin	D3
DUNAS Lucas	Saison gelée

* Article 7 b, nombre disponibilités dimanche insuffisant

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport